

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 844

présenté par

Mme Allain, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton,
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 34

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« du foncier agricole et forestier »

les mots :

« des espaces naturels, agricoles et forestiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise la cohérence des formulations relatives au périmètre de la préservation des espaces. Ainsi, il faut préférer l'expression « préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers » à l'expression « préservation du foncier agricole et forestier ». Cet ajout est particulièrement crucial pour les départements d'outre-mer, où les espaces naturels représentent un enjeu essentiel à la satisfaction des engagements internationaux de la France en matière de préservation de la nature.